

N° Adhésion (N° Produit) :

A - PARTIE STATUTAIRE
Dénomination : Carrefour Sélection

Forme juridique de l'OPCVM : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Commercialisateur : SOCIETE DES PAIEMENTS PASS – S 2 P et les magasins CARREFOUR habilités

Société de Gestion : BNP Paribas Asset Management

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Ets. désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats :

BNP PARIBAS, SOCIETE DES PAIEMENTS PASS – S 2 P

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES

Déléataire de la gestion financière : FUNDQUEST

Déléataire de la gestion comptable :

BNP PARIBAS FUND SERVICES FRANCE

Compartment : Oui Non

Nourricier : Oui Non

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION
CLASSIFICATION : Diversifié

OPCVM D'OPCVM : Oui. Niveau d'exposition du fonds aux autres OPCVM jusqu'à 100% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est, sur une durée minimum de placement de cinq ans, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice composite ci-dessous. Cette gestion est mise en oeuvre de façon discrétionnaire au travers d'une sélection d'OPCVM.

INDICATEUR DE REFERENCE :

Le fonds est géré par rapport à l'indice composite suivant : 20% CAC 40 + 20% Dow Jones Euro STOXX 50 + 30% MSCI Europe + 30% JPM EMU 5-7 ans.

CAC 40 : L'indice CAC 40 (Cotation Assistée en Continu) est un indice de référence boursier calculé sur un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris S.A. choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations boursières. Les actions entrant dans la composition de l'indice doivent répondre à des critères de liquidité suffisants, comme le montant ou le volume des transactions, le flottant ou encore la volatilité. L'indice est calculé et publié par la société Euronext Paris S.A. (section française de la nouvelle bourse européenne). Cet indice est consultable en ligne sur le site Internet d'Euronext : www.euronext.com

Dow Jones Euro STOXX 50 : L'indice Dow Jones Euro STOXX 50 Index est l'Indice des marchés actions de la zone Euro, regroupant 50 sociétés leaders sur leur secteur parmi les plus importantes capitalisations. Il est calculé dividendes non réinvestis et pondéré par les capitalisations. Cet indice est consultable en ligne sur le site Internet de Dow Jones : www.djindexes.com

MSCI Europe : L'indicateur de référence « MSCI EUROPE » est un indice large qui regroupe plus de 550 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de la zone Europe. Les indices MSCI sont publiés par la société Morgan Stanley Capital International Inc. Il est libellé en euro, pondéré par le flottant (fraction du capital détenu par le public) des valeurs le composant et calculé sur la base des cours de clôture de ces dernières avec un réinvestissement des dividendes nets. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com

JPM EMU 5-7 ans : Le JPM EMU 5-7 ans est désigné comme l'indicateur central de performance des produits à revenus fixes, émis par les Etats de la zone euro, dont la durée de vie résiduelle est comprise entre 7 et 10 ans et dont la notation est comprise entre A+ et AAA (Standard & Poor's). Il est calculé tous les jours sur la base des cours de clôture, coupons réinvestis. Cet indice est consultable en ligne sur le site Internet de JP Morgan : www.jpmorgan.com

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :
1. STRATEGIE ET ACTIFS PRINCIPAUX UTILISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers, qui repose sur l'appréciation des critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés. La sélection active des OPCVM est effectuée à partir d'une sélection de valeurs alliant recherche fondamentale et analyse quantitative. Le Fonds investit à hauteur de 50% minimum de ses actifs, en parts ou actions d'OPCVM français coordonnables ou étrangers coordonnés de classifications actions et/ou obligations investis : (i) en titres obligataires de toute nature (convertibles, High Yield, pays émergents, MBS, CDO, ABS, ...); et (ii) en actions internationales (ou titres assimilés), dont pays émergents, de tous secteurs et de toutes capitalisations. Le degré d'exposition du FCP aux marchés de taux, via ces investissements en OPCVM obligataires, est de 70% maximum et son degré d'exposition au marché actions, via ces investissements en OPCVM actions, est de 30% minimum. L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -5 à 10. En outre, il pourra investir 10% de ses actifs en titres d'OPCVM français spécifiques ou étrangers non coordonnés (FCIMT, ARIA, FCPR, ...). Le fonds est également investi, à hauteur de 40% maximum de son actif net, en TCN traités sur un marché réglementé.

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, et ainsi notamment recourir aux contrats à terme, options, swaps, contrats de change à terme, pensions et prêts de titre, caps et floors, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou d'actions et/ou d'indices et/ou pour tirer parti des variations de marché. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net de l'OPCVM.

2. INVESTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Dans le cadre de son fonctionnement normal et dans la limite des 10% de son actif, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le Fonds est un OPCVM classé « Diversifié ». Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligations, actions et monétaires). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

De ce fait, l'investisseur est notamment exposé aux risques directs et indirects (notamment liés aux investissements en OPCVM et produits dérivés) suivants :

- Risque de taux : L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du fonds, ici compris dans une fourchette de -5 à 10. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 10 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 10% de la valorisation de l'OPCVM.
- Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur qui entraînerait la baisse de la valeur de ses titres de créance et ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. De plus, la sélection d'OPCVM investit en titres spéculatifs (high yield), dont la notation est inexistante ou basse, accroît le risque émetteur.
- Risque actions : Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la baisse, notamment en cas d'investissement sur les marchés de petite capitalisation (small caps) qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative de l'OPCVM pourra diminuer.
- Risque de change pour le résident de la zone Euro : Les titres composant le portefeuille du FCP étant libellés dans une devise autre que l'euro, ils peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM en cas de dépréciation de l'euro par rapport à ces devises.
- Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM, peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Tous souscripteurs, et notamment aux sociétés du Groupe Carrefour. Il sert de support de contrats d'assurance libellés en unité de compte et promus par AXA FRANCE VIE.

Ce Fonds s'adresse à toute personne disposant d'un patrimoine financier suffisamment stable sur la durée minimum de placement recommandée et désireuse de profiter des opportunités offertes sur les marchés obligataires et actions par le recours aux divers instruments énumérés ci-dessus.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : Cinq ans

INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS, LES FRAIS ET LA FISCALITE
COMMISSIONS ET FRAIS :
COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME DE L'OPCVM
COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE A L'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	4%
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE A L'OPCVM	/	Néant
COMMISSION DE SOUSCRIPTION INDIRECTE MAXIMUM	Valeur liquidative X nombre de parts	0,50%
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE A L'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant Exception : Les rachats égaux ou supérieurs à 10% de l'actif : 1%
COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE A L'OPCVM	/	Néant
COMMISSION DE RACHAT INDIRECTE MAXIMUM	Valeur liquidative X nombre de parts	0,50%

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

FRAIS FACTURES A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION MAXIMUM (TTC) (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou des fonds d'investissement)	Actif net par an	1,60%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION INDIRECTS MAXIMUM (TTC)	Actif net par an	1,10%
COMMISSION DE SUR-PERFORMANCE (TTC)	/	Néant
COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM (TTC)	Montant de chaque transaction	OPCVM valeurs françaises : néant OPCVM valeurs étrangères : néant
	Forfait par lot	Futures : 12 euros
	Sur primes	Options : néant
	Montant forfaitaire lors du montage	Swap : néant

PRESTATAIRES HABILITES A PERCEVOIR DES COMMISSIONS DE MOUVEMENT ET CLE DE REPARTITION :

Pour l'année 2005 : Société de gestion (62,83%), dépositaire (3,13%), intermédiaires (34,04%).

RÉGIME FISCAL :

AVERTISSEMENT : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL
CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription et de rachat, enregistrées jusqu'à 10 heures auprès de BNP PARIBAS seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour, et celles enregistrées jusqu'à 22 heures à la SOCIÉTÉ DES PAIEMENTS PASS - S 2 P seront exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain.

Ils peuvent porter soit sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en millièmes.

ORGANISME DESIGNÉ POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE :

Dernier jour de bourse à Paris du mois de novembre.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Capitalisation et/ou Distribution.

Possibilité de distribuer un acompte sur dividende. Comptabilisation des intérêts des obligations et des titres de créances selon la méthode des intérêts encaissés.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE : 15,24 EUR

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.). La valeur liquidative précédant une période non-ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période ; elle est datée du dernier jour de la période non-ouvrée.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Agences de BNP PARIBAS et sur le site Internet www.bnpparibas-am.fr

DEVISE DE LIBELLE DES PARTS : Euro

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS

Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement des parts	Montant minimum des souscriptions
FR000421802	Distribution et/ou Capitalisation	EUR	Fonds destiné à tous les souscripteurs et notamment aux sociétés du Groupe Carrefour	Millième	Une part

DATES D'AGREMENT ET DE CREATION :

Cet OPCVM a été agréé le 12 août 1997 par la Commission des Opérations de Bourse (ex-COB devenue l'Autorité des Marchés Financiers). Il a été créé le 12 septembre 1997.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

BNP Paribas Asset Management
Service Marketing & Communication
5, avenue Kléber
75116 PARIS

Ces documents sont également disponibles sur le site Internet www.bnpparibas-am.fr

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès des agences BNP PARIBAS.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

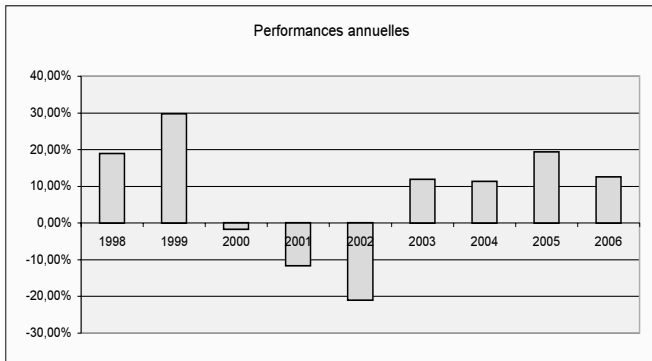
DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS SIMPLIFIE : 11 octobre 2006

Je soussigné(e)
reconnais être en possession d'un
exemplaire de la notice d'information
du fonds agréé par la COB

SIGNATURE :

B. PARTIE STATISTIQUE FCP CARREFOUR SELECTION

PERFORMANCES DU FONDS AU 31 DECEMBRE 2006



PERFORMANCES ANNUALISEES	1 AN	2 ANS	3 ANS
OPCVM	19,33%	14,12%	0,75%
INDICE DE REFERENCE (1)	18,45%	13,66%	0,27%

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- (1) composition de l'indice de référence : 20% CAC 40 + 20% Dow Jones Euro STOXX 50
+ 30% MSCI Europe + 30% JPM EMU 5-7 ans